



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.587
14 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-cinquième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 587^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 8 octobre 2004, à 10 heures

Président: M. ESCUDERO MARTÍNEZ (Équateur)

SOMMAIRE

DÉCLARATION DU HAUT-COMMISSAIRE, ORATEUR INVITÉ ET DÉBAT
GÉNÉRAL (*suite*)

AUTRES DÉCLARATIONS

RAPPORTS RELATIFS À L'ÉVALUATION ET À L'INSPECTION (*suite*)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ
EXÉCUTIF

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS

CLÔTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.04-02969 (F) 070705 110705

La séance est ouverte à 10 h 15.

DECLARATION DU HAUT-COMMISSAIRE, ORATEUR INVITÉ ET DÉBAT GÉNÉRAL
(point 4 de l'ordre du jour) *(suite)*

1. M. FORNARA (Italie), exerçant son droit de réponse, dit qu'il souhaite commenter les remarques faites par certaines délégations concernant les récents événements survenus sur l'île de Lampedusa. En quelques jours, plus de 2 300 clandestins sont arrivés sur l'île. Le centre d'accueil de Lampedusa pouvant accueillir moins de 200 personnes, le Gouvernement italien s'est vu dans l'obligation de prendre des mesures d'urgence pour rapatrier les clandestins. Un personnel qualifié a examiné chaque situation pour s'assurer qu'aucun prétendant légitime à l'asile ne soit expulsé, et toutes les personnes qui avaient des raisons valables pour demander l'asile ont été transférées vers un centre d'accueil approprié.

AUTRES DÉCLARATIONS (point 12 de l'ordre du jour)

2. M. HEGENAUER (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que le personnel du HCR s'est félicité de l'élaboration de 80 recommandations relatives à la sécurité du personnel sur le terrain. Quoique nécessaires, les structures de sécurité communes à l'ensemble du système des Nations Unies ont leurs limites. Les mesures de sécurité varient d'une institution à l'autre, en fonction du mandat de chaque institution, notamment dans le cas de celles qui opèrent dans des régions reculées et dangereuses. Le HCR doit continuer à recevoir les ressources nécessaires pour lui permettre de maintenir ses propres bureaux et structures de sécurité, de sorte que le personnel puisse poursuivre son travail auprès des réfugiés. En conséquence, le Conseil du personnel du HCR souhaite la mise en place d'un service performant de gestion de l'informatique, des télécommunications et de l'approvisionnement. Une dépendance vis-à-vis d'autres institutions pour toutes ces questions entraînerait inévitablement une dépendance vis-à-vis d'autres organisations pour la mise en œuvre des activités de base du HCR. La protection des personnels nationaux représente une gageure dans tout dispositif de sécurité: ils doivent être pris en compte dans les plans d'évacuation. Ces mesures sont difficiles à mettre en œuvre, car elles requièrent un accès dans la légalité aux pays voisins et imposent la décision délicate d'abandonner des membres de la famille sur place.

3. Concernant la question des ressources humaines, les recommandations relatives à l'amélioration du processus de nomination et de promotion et de la liste des professionnels internationaux seront transmises au Haut-Commissaire avant le prochain cycle de nominations, prévu pour décembre 2004. La conversion des fonctions d'assistance temporaire en un millier de postes en 2005 aura le mérite de refléter enfin les véritables besoins de personnel pour les activités du HCR. En revanche, la disparition des opérations de longue durée conduit fréquemment le HCR à se séparer d'un personnel national expérimenté et dévoué. Il serait plus judicieux de promouvoir ces employés expérimentés à la catégorie des administrateurs. Une telle politique présenterait le double avantage d'assurer une diversité géographique et de promouvoir la parité hommes-femmes. Elle permettrait également aux administrateurs auxiliaires affectés dans des régions reculées et dangereuses d'acquérir une solide connaissance des activités du HCR et de la gestion des opérations en faveur des réfugiés. Le fonctionnement de la plupart des bureaux extérieurs et antennes du HCR est généralement assuré par des volontaires ou des employés de la classe P-2 et P-3, alors que l'expérience montre que les opérations les plus efficaces sont administrées par des directeurs de la classe P-5. Le recours à des employés de rang

plus élevé pour les opérations sur le terrain permettrait au HCR d'harmoniser sa pratique avec celles de la plupart des institutions sœurs ou partenaires. Le personnel souhaite sincèrement que des responsables expérimentés soient systématiquement présents lors des opérations les plus difficiles du HCR. Puisque le HCR a renforcé la structure de son personnel de la catégorie des directeurs, il devrait procéder à des relèvements et à des recrutements à P-5.

4. Le HCR a mis en place des procédures opérationnelles standard pour l'ensemble de ses activités, à l'exception des ressources humaines. Un programme de développement de carrière plus structuré permettrait au personnel de développer ses compétences en fonction des besoins. Il faut en outre assurer davantage de formation aux techniques de gestion des ressources humaines.

RAPPORTS RELATIFS À L'ÉVALUATION ET À L'INSPECTION (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*) (A/AC.96/993 et 994)

5. M^{me} POLLACK (États-Unis d'Amérique) dit que les fonctions de supervision du HCR jouent un rôle précieux dans l'efficacité de la gestion des opérations et qu'elles contribuent ainsi à persuader les donateurs à allouer des fonds. Dans son récent rapport sur la gestion et l'administration du HCR, le Corps commun d'inspection a formulé plusieurs recommandations visant à asseoir et à renforcer l'indépendance, la transparence et le savoir-faire du Bureau de l'Inspecteur général. Le Gouvernement des États-Unis approuve ces recommandations et est convaincu que l'Inspecteur général jouira de l'indépendance nécessaire. Dans ce contexte, l'oratrice se félicite de la récente décision du HCR de faire en sorte que le Bureau de l'Inspecteur général conserve ses fonctions d'enquête et d'inspection.

6. Il est troublant de noter que le HCR n'a toujours pas de politique cohérente vis-à-vis des fautes professionnelles. En 2003, on a recensé 158 cas, dont près de la moitié concernaient des détournements de fonds, des actes de corruption et des fraudes. Le Haut-Commissariat doit s'attaquer à ce problème avec énergie. Au début de l'année, afin de développer les moyens dont dispose le HCR pour faire face à une charge de travail en constante augmentation dans ce domaine, le Gouvernement des États-Unis a répondu à l'appel de fonds complémentaire pour améliorer le contrôle et la transparence.

7. Le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale du Haut-Commissariat a joué un rôle vital dans l'examen des programmes et des politiques du HCR et dans l'amélioration de son fonctionnement en communiquant des informations sur les enseignements tirés. L'évaluation en temps réel des opérations d'urgence telles que l'opération au Tchad est particulièrement utile. Le Gouvernement des États-Unis se félicite de la récente évaluation et de l'évaluation en cours des moyens de subsistance des réfugiés, de l'examen des récentes opérations de rapatriement et de réinsertion, de l'étude consacrée aux personnes déplacées dans leur propre pays, de l'évaluation des moyens de surveillance de la protection, des droits et du bien-être des réfugiés et de l'évaluation conjointe HCR/Programme alimentaire mondial des cinq pays pilotes.

8. Enfin, l'oratrice est heureuse d'annoncer que le Président des États-Unis vient d'autoriser le déblocage de 5 millions de dollars supplémentaires en réponse à l'appel de fonds complémentaire lancé par le HCR en faveur du Burundi.

9. M^{me} NELLTHORP (Royaume-Uni) dit que le rapport sur les activités d'inspection et d'enquête du HCR ne renferme que très peu de détails sur les conclusions issues du travail du Bureau de l'Inspecteur général ou sur le suivi. De plus, il est évident que plusieurs sujets particulièrement préoccupants subsistent, notamment une mauvaise compréhension du harcèlement sexuel et des procédures destinées à lutter contre ce problème; la responsabilisation dans la gestion à tous les niveaux et la mise en œuvre des recommandations de l'Inspecteur général; les relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), tant pour les directives que pour la surveillance; et les questions concernant l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général, l'examen et le suivi de ses rapports et ses relations avec le Bureau des services de contrôle interne. Le financement du Bureau de l'Inspecteur général doit être intégré dans le budget de 2005.

10. M^{me} STOIOS-BRAKEN (Pays-Bas) dit que son gouvernement se félicite des initiatives prises par le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale pour mesurer la façon dont les recommandations ont été suivies de nouvelles politiques, puis mises en œuvre. Les évaluations réalisées conjointement avec d'autres organisations peuvent constituer des sources d'information utiles. Le fait d'associer des partenaires extérieurs et d'intégrer le savoir-faire d'autres organisations permettra au HCR de jouer un rôle efficace dans le domaine humanitaire plus globalement. Le Groupe a procédé à de nombreuses évaluations en temps réel d'opérations d'urgence. Il a été établi que la réaction du HCR face à la crise tchadienne avait été quelque peu inégale; le Gouvernement des Pays-Bas se félicite de l'analyse des raisons pour lesquelles cette réaction n'a pas répondu aux attentes, ainsi que des recommandations formulées à la suite de cette analyse.

11. L'oratrice se félicite de la ferme volonté du Haut-Commissaire de promouvoir les principes de responsabilisation dans tous les mécanismes de gestion du HCR, volonté illustrée par l'élargissement et le renforcement du mandat du Bureau de l'Inspecteur général. Son gouvernement se félicite en particulier de l'attention que ce bureau accorde à la surveillance de la performance des ONG, sur la base de critères précis et transparents. Des mécanismes de surveillance étroite et systématique devraient être créés dans tous les bureaux extérieurs.

12. Il faut établir une division du travail précise entre le Bureau de l'Inspecteur général et le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale, deux structures qui doivent jouir d'une totale autonomie. La délégation néerlandaise souhaiterait être rassurée quant au fait que les deux structures sont réellement indépendantes l'une de l'autre et qu'elles ne font pas double emploi. Enfin, le Corps commun d'inspection a exprimé certaines craintes quant à la composition du Comité de surveillance du HCR. Si sa composition est trop large et son mandat trop flou, la coordination et le suivi des recommandations adoptées à l'issue des inspections et des évaluations pourraient s'en ressentir.

13. M. BRODERICK (Australie) dit que sa délégation attache une importance considérable aux activités et à l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général, ainsi qu'à l'instauration, dans toutes les structures du HCR, d'une culture de la responsabilisation et de la transparence. L'intégrité du personnel du HCR à tous les niveaux est essentielle au bon fonctionnement et à la crédibilité de l'organisation. Tous les fonctionnaires doivent être conscients de leurs obligations et de leurs responsabilités et leur comportement et les dépenses doivent être soumis à des directives claires et à un contrôle approprié. Les lacunes doivent être comblées dès leur apparition. Le Bureau de l'Inspecteur général doit jouer un rôle central dans les efforts destinés à

promouvoir une culture de la responsabilisation, par exemple dans le cadre de la formation et de la sensibilisation, mais les superviseurs et les fonctionnaires eux-mêmes ont le devoir de respecter l'obligation de rendre des comptes sur leur travail.

14. M^{me} GOODMAN (Human Rights Watch), s'exprimant au nom d'un grand nombre d'ONG, dit que les ONG apprécient les efforts entrepris par le Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale pour associer la communauté des ONG à ses activités par le biais d'évaluations conjointes, d'une formation et de la participation aux évaluations consacrées aux femmes, aux enfants réfugiés et au fonctionnement des services communautaires. Dès 1997, les ONG ont activement participé à l'évaluation globale entreprise par le Groupe à propos de la politique du HCR vis-à-vis des réfugiés en milieu urbain, évaluation qui a donné lieu à un projet de principes directeurs et de bonnes pratiques en matière de protection des réfugiés en milieu urbain. Malheureusement, ces principes et pratiques n'ont toujours pas été adoptés par le HCR. Les réfugiés et les demandeurs d'asile en milieu urbain continuent de faire l'objet de toutes sortes d'abus et ne bénéficient souvent d'aucune protection. Dans le rapport d'évaluation et d'analyse de la politique générale (A/AC.96/994), il est souligné que le Groupe ne cesse de mettre un accent particulier sur la protection lorsqu'il procède au choix des thèmes de l'évaluation. Il serait par conséquent utile de savoir quand aura lieu l'évaluation prévue concernant le personnel affecté à la protection.

15. La communauté des ONG recommande vivement que les activités du HCR en matière de détermination du statut de réfugié fassent l'objet d'une évaluation indépendante, car on peut craindre que le rôle joué actuellement par le HCR dans ce domaine ne nuise potentiellement à son mandat de protection des réfugiés. Cette évaluation devrait être confiée à une équipe internationale composée de juristes spécialisés dans la protection des droits de l'homme, de représentants d'ONG nationales et internationales travaillant auprès des réfugiés, d'universitaires et de spécialistes de l'aide juridictionnelle. Ses auteurs devraient préconiser des procédures de détermination du statut des réfugiés fondées sur les droits, applicables par l'ensemble des responsables de la protection sur le terrain, et assorties d'un mécanisme de contrôle de leur bonne mise en œuvre.

16. Il faut davantage d'informations sur la suite donnée aux recommandations faites dans le cadre des évaluations. Si la création d'une base de données destinée à recueillir et classer les recommandations est une bonne idée, il faudrait aussi pouvoir disposer de davantage d'informations sur la façon dont ces recommandations sont prises en compte dans les politiques et les activités du HCR.

17. La communauté des ONG se félicite de l'engagement pris par le HCR de promouvoir le principe de responsabilisation pour l'ensemble de ses structures de direction, y compris par le biais de l'élargissement et du renforcement du mandat du Bureau de l'Inspecteur général. Les ONG souhaiteraient en savoir plus sur les résultats de l'expérimentation du Code de conduite du HCR et sur l'utilisation de listes de contrôle en matière de violences sexistes et sexuelles lors des futures enquêtes. Elles préconisent également l'instauration d'un dialogue avec le Corps d'inspection du Bureau de l'Inspecteur général, dans le but d'améliorer l'efficacité des ONG et de faire en sorte que tous les partenaires soient traités de façon équitable, juste et transparente. Le savoir-faire des ONG pourrait être mis à profit lors de missions d'inspection conjointes.

18. Dans le rapport sur les activités d'inspection et d'enquête (A/AC.96/993), il est indiqué que la plupart des pays inspectés ont considérablement renforcé leurs procédures et contrôles pour l'installation et la réinstallation des réfugiés. Néanmoins, 17 cas de fraude à la réinstallation ont été recensés. L'oratrice aimerait savoir quelles sont les améliorations spécifiques apportées par les bureaux du HCR concernant leurs responsabilités premières en matière de protection et comment ces améliorations se sont concrétisées.

19. Pour s'assurer de la véritable efficacité des activités d'enquête et de suivi, le Secrétaire général de l'ONU devrait approuver la nomination de l'Inspecteur général du HCR et demander que les rapports établis par le Bureau de l'Inspecteur général soient transmis au Siège. De plus, de la même façon que le Bureau des services du contrôle interne rend compte à l'Assemblée générale, le Bureau de l'Inspecteur général devrait faire rapport au Comité exécutif et le consulter tout au long de l'année. Le budget du HCR devrait constituer une des priorités du programme ordinaire et être garanti pour la durée de l'exercice. Enfin, les conclusions et recommandations des rapports de contrôle devraient figurer dans l'évaluation du comportement professionnel des fonctionnaires.

20. Un projet interinstitutions conjoint impliquant des ONG et des institutions des Nations Unies a permis d'établir des procédures pour que les ONG puissent enquêter sur les allégations de violation et d'exploitation. Des manuels de formation ont été élaborés à l'intention des superviseurs et des autres personnes habilitées à mener des enquêtes, et un autre manuel destiné au personnel des ONG, décrivant les mesures à prendre pour assurer l'application effective d'un code de conduite, est en cours d'élaboration.

21. M. ASOMANI (Inspecteur général du HCR) dit que son bureau s'efforcera de maintenir des contacts étroits avec les États membres, afin que les préoccupations qu'ils expriment soient dûment prises en compte. Il examine actuellement la suite donnée à ses recommandations et des événements importants se sont déjà produits; par exemple, le Code de conduite a été intégré aux programmes de formation et de sensibilisation des fonctionnaires. De même, des mesures ont été prises pour renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié; le Comité exécutif sera tenu informé de toute évolution significative. Les travaux du Bureau de l'Inspecteur général et ceux du Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale se chevauchent nécessairement dans certains domaines, ce qui est tout à fait normal et même souhaitable, mais l'Inspecteur général est convaincu que les domaines d'activité respectifs de ces deux structures ont été clairement délimités. Par leurs commentaires, les États membres montrent clairement qu'ils souhaitent être mieux informés. Le Bureau de l'Inspecteur général s'efforcera de satisfaire ce souhait, par exemple en multipliant les rencontres d'information informelles avec les délégations.

22. M. MORJANE (Haut-Commissaire assistant pour les réfugiés) dit que l'évaluation de la politique générale du HCR, qui a été lancée après maintes consultations avec les États membres du Comité exécutif et d'autres partenaires, exige du HCR une grande discipline en matière d'appréciation de l'organisation et d'apprentissage. La politique générale met l'accent sur l'utilité de mener des évaluations conjointes avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les gouvernements et les ONG pour promouvoir les partenariats, la planification et une meilleure compréhension entre organisations. Le HCR continuera à planifier et réaliser des évaluations conjointes et il reconnaît qu'il importe de faire en sorte que ces évaluations soient pertinentes et que leurs résultats soient utilisés à bon escient.

23. Les évaluations des situations d'urgence en temps réel ont aidé le HCR à prendre des mesures rectificatives immédiates dans le courant des opérations et à modifier son fonctionnement pour l'avenir. Les procédures d'urgence sont actuellement en cours de révision, et cette révision est menée à partir des constatations faites lors de ces évaluations.
24. Les conclusions de l'évaluation thématique de 2002 sur les enfants réfugiés, les femmes réfugiées et les fonctions de services communautaires ont conduit le HCR à dégager des ressources humaines et financières pour assurer un suivi cohérent des recommandations contenues dans l'évaluation. Et de fait, beaucoup de ces recommandations ont déjà donné lieu à des modifications des politiques opérationnelles et des procédures de mise en œuvre. À la suite d'une série d'études consacrées aux situations prolongées concernant des réfugiés menée par le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale, le HCR a accru l'attention qu'il portait à ces situations, qui sont devenues prioritaires et qui figurent au cœur d'initiatives telles que Convention Plus et le Cadre pour des solutions durables pour les réfugiés et les autres personnes du ressort du HCR. Les activités consacrées aux réfugiés en milieu urbain sont actuellement en cours d'évaluation.
25. M. VERWEY (Chef du Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale) dit que la politique d'évaluation joue un rôle vital dans l'élaboration de normes opérationnelles, l'évaluation des opérations et la mobilisation du personnel, et que le HCR fera de son mieux pour que l'ensemble du personnel se conforme aux nouveaux critères opérationnels. Par ailleurs, pour démontrer la volonté de transparence du HCR, un tableau faisant apparaître les progrès réalisés depuis l'adoption de la politique d'évaluation et les domaines où des efforts restent à faire a été réalisé et est aujourd'hui utilisé par le HCR dans son travail de planification.
26. Une récente étude consacrée au service médical du HCR a montré que le personnel médical affecté dans les stations éloignées devrait être renforcé, car le fait de ne pas soigner correctement le personnel sur le terrain entraînait un amenuisement des ressources humaines et financières. Dans cette même étude, il a été souligné qu'en moyenne le personnel du Siège prenait quatre fois plus de congés maladie que le personnel sur le terrain. Le Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale procédera à une nouvelle évaluation avant de formuler des recommandations, car il faut d'abord bien comprendre les causes profondes du problème avant de pouvoir le résoudre efficacement.
27. Bien que le Groupe soit censé n'effectuer qu'une évaluation d'urgence en temps réel par an, l'orateur pense qu'il serait judicieux, si possible, d'en réaliser davantage et qu'elles ne devraient pas nécessairement être liées exclusivement à des situations d'urgence.
28. Certes, les résultats des évaluations réalisées par le Groupe sont publiés, mais il n'existe aucun système permettant d'analyser la façon dont ces informations sont utilisées. Le Groupe a donc entrepris des efforts pour constituer une base de données de ses recommandations, afin de faciliter la réalisation de références croisées entre les divers travaux d'évaluation. Un autre problème tient au fait que la majorité des fonctionnaires, particulièrement ceux qui sont en poste sur le terrain, sont trop occupés pour pouvoir lire et assimiler toutes les informations contenues dans les rapports établis par le Groupe. Différents moyens de rendre cette information plus facile d'accès sont actuellement à l'étude, afin d'assurer une meilleure diffusion des informations

les plus actuelles et les plus pertinentes. Lorsqu'un projet spécifique dans ce sens aura été élaboré, il sera soumis au Comité exécutif pour examen.

29. Une évaluation du personnel affecté à la protection est prévue pour 2005, et un rapport sur le programme de formation à la protection sera également publié. Si le HCR adopte une politique consacrée aux réfugiés en milieu urbain, il devra veiller à assurer l'uniformité de traitement des réfugiés en milieu urbain et de tous les autres réfugiés de son ressort. Cette politique devra être liée à la détermination du statut de réfugié et aux travaux sur les normes et indicateurs actuellement réalisés par le HCR.

30. Enfin, l'orateur annonce qu'un rapport consacré au programme de rapatriement en Sierra Leone sera prochainement publié et que les conclusions contenues dans ce rapport seront utilisées pour ajuster et améliorer le programme de rapatriement récemment lancé au Libéria.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 14 de l'ordre du jour)

31. M^{me} BLOMBERG (Rapporteuse), présentant le projet de rapport sur la cinquante-cinquième session, dit qu'il a parfois été difficile de parvenir à un consensus sur les conclusions et décisions contenues dans le projet de rapport, mais elle est persuadée que ces conclusions et décisions serviront efficacement la cause des réfugiés. En particulier, elle appelle l'attention sur le projet de décision relatif aux méthodes de travail du Comité exécutif, en vertu duquel les membres du Bureau du Comité exécutif seront élus non plus au début, mais à la fin de la plénière, ce qui permettra au Rapporteur de rendre compte de travaux réalisés sous la présidence du Bureau dont il aura été membre, et non du Bureau précédent.

32. Une liste des décisions prises par le Comité permanent et le résumé du débat général préparé par le Président seront annexés à la version définitive du rapport, qui sera soumise à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.

33. *Le rapport sur la cinquante-cinquième session du Comité exécutif est adopté.*

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

34. M. LUBBERS (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), après avoir remercié les délégations de leur appui aux programmes et politiques du HCR, dit que l'année 2004 a été marquée par une diminution sensible du nombre de personnes du ressort du HCR et que plusieurs programmes de rapatriement ont été menés avec succès en Afrique, dans les pays de l'ex-Yougoslavie et en Afghanistan.

35. M. Lubbers se félicite de l'adoption de la conclusion générale relative à la protection internationale. Il s'inquiète de constater que le contexte actuel devient de moins en moins favorable aux réfugiés et craint qu'une généralisation de la tendance à adopter des politiques plus restrictives entrave les efforts de consolidation et l'application effective du droit d'asile. Les déclarations faites par les délégations à l'appui de l'Agenda pour la protection sont donc particulièrement encourageantes, notamment au regard des difficultés auxquelles se heurte

l'action humanitaire, difficultés parmi lesquelles il faut citer la dégradation des conditions de sécurité et la fausse image donnée des mécanismes internationaux pour les réfugiés, qui sont souvent présentés comme un havre pour les terroristes.

36. La volonté du Haut-Commissaire de consacrer davantage de moyens à la protection a reçu une large approbation de la part du Comité exécutif et, dans ce contexte, il tiendra de nouvelles consultations concernant la proposition de créer un poste de haut-commissaire assistant pour la protection. Le HCR prévoit également de faire un usage plus stratégique de la réinstallation en tant qu'instrument de protection internationale; en effet, elle constitue une solution mutuellement avantageuse pour les États et pour les réfugiés, sans pour autant que l'on soit obligé de renoncer aux autres solutions.

37. L'achèvement du Cadre multilatéral d'accord sur la réinstallation constitue un résultat tangible de l'initiative Convention Plus. Des progrès comparables sont nécessaires en ce qui concerne d'autres aspects de l'initiative, notamment les mouvements secondaires irréguliers. Pour ce qui est des solutions durables, alors que de nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'initiative Solutions globales pour l'Afghanistan, le Haut-Commissaire souligne que tous les Afghans vivant à l'étranger ne doivent pas être contraints de rentrer chez eux.

38. Les délégations ont eu des réactions mitigées à propos de la situation des demandeurs d'asile en Europe. Il semble que les pays de l'Union européenne accueillent moins de demandeurs d'asile que les pays d'Europe centrale et orientale. Des procédures adaptées d'octroi de l'asile sont essentielles pour permettre un partage et non un transfert de la charge. Le HCR a hâte de contribuer à l'élaboration de politiques véritablement européennes en matière d'asile. Il s'attachera à faire en sorte que les pays européens respectent leurs engagements en matière d'asile tout en prenant en compte l'ensemble du processus dans les régions d'origine, du déplacement à la solution.

39. Au niveau opérationnel, le HCR organisera des consultations sur le suivi de l'accord conclu avec le Gouvernement soudanais concernant la protection au Darfour. Il s'est réjoui d'apprendre que l'Union africaine déploierait des forces de maintien de la paix supplémentaires dans la région. Par ailleurs, les événements survenus dans la région des Grands Lacs, au Burundi et en Somalie soulignent qu'une volonté politique concertée peut être efficace dans la résolution de situations anciennes. Le nombre sans précédent de réfugiés enregistrés en vue de l'élection présidentielle de 2004 en Afghanistan confirme que la communauté internationale ne peut se permettre de se soustraire à l'effort de reconstruction de ce pays. Dans ce contexte, la délégation iraquienne a prié le Haut-Commissaire de relayer sa demande pour que l'ONU facilite la tenue de scrutins similaires hors du pays pour l'Iraq.

40. Les questions relatives à la sécurité alimentaire et aux partenariats ont occupé une place importante au cours de la présente session. Le Comité exécutif a pris note du déficit significatif de nourriture prévu pour 2005 et de la nécessité d'augmenter le nombre des donateurs et d'examiner la possibilité de produire davantage de nourriture dans les pays qui accueillent des réfugiés. Il a également souligné l'importance particulière des partenariats avec le Programme alimentaire mondial et les ONG.

41. En ce qui concerne le budget et le financement, les contributions des donateurs ont permis d'améliorer les perspectives financières du HCR. Cependant, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour combler le déficit du budget-programme pour 2004. Il a été pris note du souhait de passer à un exercice biennal et les membres du Comité exécutif seront consultés sur les répercussions de ce changement.

42. Concernant la gestion, le Comité exécutif a exprimé son soutien au processus de révision du Siège, reconnaissant que le HCR avait fait preuve de diligence et de transparence pour combler les lacunes dans l'organisation et améliorer son mécanisme de responsabilisation et ses résultats. Il s'est félicité de la mise en place de nouvelles méthodes de gestion des ressources humaines et s'est déclaré satisfait de la nomination du nouveau Conseiller spécial du Haut-Commissaire pour les questions sexospécifiques.

43. En ce qui concerne la sécurité, de nombreuses délégations ont reconnu que le HCR était pleinement déterminé à améliorer la sécurité de son personnel et de toutes les personnes de son ressort. Le HCR entend coopérer avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour des questions de sécurité des Nations Unies sur la gestion de la sécurité à l'échelle mondiale, et il continuera à proposer des programmes de formation et de sensibilisation toujours plus complets pour doter le personnel des outils lui permettant de mener des opérations en gérant les risques et non plus en les redoutant.

CLÔTURE DE LA SESSION (point 15 de l'ordre du jour)

44. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Comité exécutif d'avoir adopté la décision relative aux méthodes de travail du Comité exécutif et du Comité permanent, une décision qui permettra à l'actuel Bureau de présider la prochaine session plénière et aux futurs bureaux d'entrer en fonctions à la fin des sessions plénières. En tant que Président, il mettra l'accent sur les possibilités de rapatriement librement consenti, les approches novatrices de l'initiative Convention Plus, une utilisation plus complète et plus stratégique de la réinstallation et le besoin de prendre en considération les solutions d'intégration locale adaptées. Il insistera également sur les liens entre l'aide humanitaire aux réfugiés et les projets de développement et sur l'amélioration de la sécurité du personnel humanitaire et des personnes dont il assure la protection.

45. Après l'échange de courtoisies habituel, le Président déclare close la cinquante-cinquième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 12 h 15.
